



Handicap et droit de chômage

Par **NataliaV**, le **05/07/2016** à **17:00**

Bonjour,

J'ai une question par rapport aux aides auxquelles je peux prétendre.
En effet, je suis russe mariée à un français qui travaille en France. Nous n'avons pas d'enfant.
En arrivant en France, j'ai trouvé un travail, mais malheureusement, j'ai eu un accident de voiture grave. Cet accident a eu lieu au mois de juillet 2015, et selon le médecin de l'assurance, mon état ne sera stabilisé qu'en septembre prochain.

Je voulais savoir quelles étaient les démarches à faire par rapport à un éventuel niveau de handicap, et aussi quelles sont les avantages et désavantages par rapport à l'obtention de ce statut en vue d'obtenir un emploi et d'un point de vue administratif.

Merci de votre aide ou de m'aiguiller vers le service qui pourra!

Aussi, comme je n'ai pas pu travaillé jusqu'en mai dernier pour des raisons de santé. Au mois de juin, je suis allée m'inscrire au chômage, mais n'ayant pas travaillé en France, je n'y ai pas droit selon eux (?)

Pouvez-vous me dire s'il existe une prestation à laquelle j'ai droit..

En vous remerciant,
Natalia

Par **Visiteur**, le **17/02/2017** à **14:21**

Bonsoir,

La qualité de travailleur handicapé peut vous être accordée au niveau départemental. Dossier à remplir avec certificats médicaux etc...

A voir ici

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1650>

Par **Visiteur**, le **17/02/2017** à **14:23**

PS. l'ARE n'est versée que sous condition d'avoir travaillé avant une perte d'emploi.